

## MINUTES OF THE MEETING

DATE: 30/09/2021

HOURS: 16h00-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<b>1. Approval agenda and report</b>		
1.1 Report Previous meeting ( <i>approval</i> )	Le rapport a été validé en tenant compte des adaptations proposées par Sciensano.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport goedgekeurd</li> <li>• Rapport approuvé</li> </ul>
1.2 Agenda ( <i>approval</i> )	<p>Un point est ajouté pour les documents reçus par le RMG concernant la phase de relance.</p> <p>Sciensano demande d'ajouter un point à la rubrique « Varia » concernant le rapportage des chiffres dans les maisons de repos.</p> <p>Dans cette même rubrique, Bruxelles ajoute une question sur les normes des capteurs CO<sub>2</sub> dans les écoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda goedgekeurd</li> <li>• Agenda approuvé</li> </ul>
1.3 RMG Dashboard ( <i>information</i> )		
<b>2. Situation overview (information)</b>		
2.1 Epidemiological overview ( <i>information – Sciensano</i> )	<p>Sciensano présente l'aperçu épidémiologique. Voici un résumé des principales recommandations et constatations :</p> <p><i>La tendance générale des nouvelles infections et des hospitalisations est restée stable pendant plusieurs semaines, avec de petites fluctuations hebdomadaires.</i></p> <p><i>En Flandre, la tendance est globalement similaire dans toutes les provinces, avec une stabilisation du nombre de nouvelles infections et une légère diminution ou stabilisation des nouvelles hospitalisations.</i></p>	<p>De RMG valideert het epidemiologische overzicht. Le RMG valide l'aperçu épidémiologique.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>À Bruxelles, on observe une légère tendance à la baisse des infections ainsi que des nouvelles hospitalisations pour la deuxième semaine. L'évolution est donc prudemment favorable, mais la valeur des différents indicateurs reste élevée et les mesures actuelles doivent être poursuivies.</p> <p>En Wallonie, la tendance des infections est toujours à la hausse, dans presque toutes les provinces (à l'exception du Hainaut, où la tendance est plus stable) et dans presque toutes les classes d'âge. À Liège, il y a toujours une augmentation de l'incidence comparé à la semaine précédente, mais celle-ci semble ralentir les derniers jours et le Rt est inférieur à 1.</p> <p>Dans la Communauté germanophone, les indicateurs ont évolué défavorablement, avec une augmentation tant du nombre d'infections et d'hospitalisations que du PR (qui atteint désormais près de 14 %), et avec une valeur Rt élevée pour les infections (1,369).</p> <p>Comme attendu, le début de la nouvelle année scolaire s'est accompagné d'une (nouvelle) augmentation des infections chez les enfants, en particulier dans la tranche d'âge 0-9 ans. Les données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS, rapport de G. Molenberghs et al.) sur les infections professionnelles montrent également que depuis la reprise de l'école, l'incidence dans la population générale est pour la première fois supérieure à l'incidence dans la population qui travaille, car une plus grande proportion d'infections est détectée chez les enfants comparé aux adultes. Les données montrent également une incidence supérieure à la moyenne chez les adultes travaillant dans le secteur de l'éducation. Cependant, pour la première fois, le nombre d'infections semble se stabiliser également dans le groupe d'enfants de 0 à 9 ans et le nombre de cas ainsi que le nombre de clusters dans l'enseignement néerlandophone diminuent. Dans l'enseignement francophone, le nombre de clusters dans les écoles a légèrement augmenté au cours de la semaine dernière, mais la grande</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p><i>majorité des écoles ne signale aucun cluster. Dès lors, l'impact de la nouvelle année scolaire semble encore limité, surtout en Flandre. À noter que l'analyse actuelle de la situation dans les écoles est basée sur les mesures de recherche des contacts et de quarantaine dans les écoles en vigueur au mois de septembre. Il reste à voir si cette situation se poursuivra après l'introduction des nouvelles mesures (selon lesquelles les enfants de moins de 12 ans ne doivent plus être mis en quarantaine après un contact à haut risque à l'école, mais sont toujours testés). L'impact du début de l'année académique pour l'enseignement supérieur reste également à être évalué. En Flandre, la couverture vaccinale chez les 18-24 ans est élevée (84 % sont complètement vaccinés), et le nombre d'infections devrait rester sous contrôle. En Wallonie, 70 % de cette tranche d'âge est entièrement vaccinée, et à Bruxelles seulement 42 %. En raison des déplacements des étudiants entre leur logement et leur domicile, l'infection peut également se propager d'une province/région à l'autre.</i></p> <p><i>Le niveau d'alerte reste inchangé, tant au niveau national que pour les provinces et la région de Bruxelles-Capitale.</i></p> <p><i>Classification de la décision au niveau national : Niveau d'alerte 2 avec une tendance stable des nouvelles infections et des hospitalisations.</i></p>	
<p><b>3. Prevention</b></p>		
<p>3.1 Emergency brake in education (Discussion)</p>	<p>Des zones d'ombre persistaient concernant le principe du « emergency break » dans l'enseignement.</p> <p>Des membres font part de leur point de vue en ce qui concerne l'application d'un indicateur clair (4 cas dans une classe ou 25 %) afin de garantir la proportionnalité des mesures en cas de cluster. Ceci protège également les médecins des centres PMS de la pression émanant des pouvoirs locaux si</p>	<p>De bestaande praktijken m.b.t. clusters worden aangehouden, dit houdt in dat maatregelen bepaald worden op basis van een risico-analyse.</p> <p>De leden geven feedback voor vrijdag 01/10/2021 10u, voor wat betreft de verwoording van deze</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>ceux-ci souhaitent fermer des classes/écoles lorsque la situation n'est pas en règle. En outre, il est préconisé de maintenir la règle existante, à savoir effectuer une analyse des risques qui tient compte de la situation au niveau local pour définir les mesures à prendre en cas de cluster. On attire une nouvelle fois l'attention sur l'importance de maintenir les écoles ouvertes.</p> <p>Après avoir entendu les différents points de vue des membres et des cabinets de l'Enseignement, le RMG, par consensus et après concertation avec les représentants des cabinets de l'Enseignement, a décidé ce qui suit :</p> <p>« La pratique existante concernant les foyers est maintenue, ce qui signifie que les mesures sont déterminées sur la base d'une analyse des risques. »</p> <p>Cette décision a été prise dans le but de garantir la continuité des règles prises et de maintenir leur cohérence.</p> <p>Les membres fourniront un feed-back sur la formulation de cette décision avant le vendredi 01/10/2021, 10 h. Cette décision sera présentée sous forme de note le mercredi 06/10/2021 pour validation par la CIM.</p> <p>Les règles applicables aux écoles primaires entrent en vigueur au plus tard le 04/10/2021. Un délai d'attente a été prévu pour adapter les systèmes ICT aux nouvelles règles. Si la mise à jour de ces systèmes ICT s'effectue plus rapidement, les parties concernées pourront les mettre en service avant le 04/10/2021.</p>	<p>beslissing. Deze beslissing zal in de vorm van een nota op woensdag 06/10/2021 voorgelegd worden ter validatie van het IMC.</p> <p>La pratique existante concernant les foyers est maintenue, cela signifie que les mesures sont déterminées sur la base d'une analyse des risques.</p> <p>Les membres sont invité de fournir un retour d'information avant le vendredi 01/10/2021 10h, concernant le formulation. Cette décision sera présentée sous forme de note le mercredi 06/10/2021 pour validation par le CIM.</p>
3.2 RAG advice thresholds and CST	<p>Le RAG a élaboré un avis générique relatif à l'utilisation du CST en lien avec les niveaux d'alerte. Dans le cadre de l'accord de coopération sur le CST, il est possible de consulter le RAG pour un avis par région. Pour ce faire, un délai de 5 jours est prévu entre la demande et l'obtention d'un avis. Les questions relatives aux évaluations dans ce contexte doivent être adressées directement au RAG. Le RAG présente ces avis à la réunion du RMG pour information.</p>	<p>Vragen voor evaluaties in deze context dienen rechtstreeks gesteld te worden aan de RAG. De RAG presenteert deze adviezen tijdens de vergadering van de RMG ter informatie.</p> <p>Het RMG secretariaat verzamelt informatie over maatregelen aangaande het CST geïmplementeerd</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Le secrétariat du RMG collecte des informations sur les mesures de mise en œuvre du CST par les régions, afin de maintenir une vue d'ensemble. Les membres sont invités à partager ces informations de manière proactive et à tenir le secrétariat informé de tout changement.</p> <p>Précisons que cet avis du RAG n'est pas contraignant. Les entités fédérées, les bourgmestres ou gouverneurs peuvent ainsi tenir compte des conditions épidémiologiques pour étendre le champ d'action du CST dans l'entité fédérée concernée ou à l'échelle locale, ou d'en renforcer l'utilisation conformément aux dispositions de l'accord de coopération.</p> <p>Après la réunion, la région wallonne a fait connaître sa position sur l'utilisation de la CST de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au vu de la mobilité interne dans notre région, du fait que l'on n'empêchera pas de passer d'une province à l'autre ou même d'une Région à l'autre, compte-tenu de la vitesse à laquelle on sait que l'épidémie pourrait progresser en particulier en période automnal et hivernal et pour des raisons pratiques pour que la population puisse s'y retrouver dans les mesures afin de renforcer la prévention combinée : cela n'aura pas de sens d'utiliser le CST à l'échelle régionale, son application au niveau provincial va juste déplacer la population vers des lieux de loisir, de culture et de restauration plus. Cela va encourager inévitablement le déplacement des personnes où les alarmes sont entre 3 et 5 donc avec une circulation du virus élevée dans d'autres régions où le CST ne serait pas d'application car le virus y circule moins. =&gt; Nous pensons qu'il est plus opportun d'appliquer l'utilisation du CST à l'échelle Régionale tant que la situation épidémiologique n'est pas globalement stabilisée.</li> <li>- Par ailleurs nous souhaitons être plus précautionneux et encourager la prévention combinée avant de rencontrer une</li> </ul>	<p>door de regio's, om zo een overzicht te behouden. De leden zijn bij deze uitgenodigd om pro-actief deze informatie te delen en het secretariaat op de hoogte te houden van enige wijzigingen.</p> <p>Les questions relatives aux évaluations dans ce contexte doivent être adressées directement au RAG. Le RAG présente ces avis à la réunion du RMG pour information.</p> <p>Le secrétariat du RMG collecte des informations sur les mesures concernant la CST mises en œuvre par les régions, afin de maintenir une vue d'ensemble. Les membres sont invités à partager ces informations de manière proactive et à tenir le secrétariat informé de tout changement.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>situation épidémiologique préoccupante avec l'aide du CST. Pour cela nous souhaiterions d'ajouter une nuance supplémentaire quant au seuil d'alerte à partir duquel il est possible d'utiliser le CST. Nous sommes favorables à une utilisation possible selon la situation et le contexte à partir du niveau 2 pour les secteurs prévus dans l'accord de coopération (et non seulement l'événementiel) fortement recommandé à partir du niveau 3 et suivants.</p> <p>La Région wallonne ne rejoint donc pas l'AVIS du RAG concernant les modalités d'utilisation du CST.</p>	
<p>3.3 Short presentation of the measures taken by the German community</p>	<p>Suite à la situation épidémiologique en Communauté germanophone, la cellule de crise de la Communauté germanophone a fait les constats suivants et pris les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu le risque lié à la tenue d'événements, la cellule de crise de la DG, réunie ce jour, a décidé de rendre le CST obligatoire à partir du 2 octobre 2021 pour des événements de plus de 50 personnes en intérieur et 200 personnes en extérieur.</li> <li>- De par le nombre important de résidents frontaliers vaccinés à l'étranger, la couverture vaccinale dans la région est actuellement estimée à 85 %.</li> <li>- En cas d'alerte de niveau 4, la cellule de crise a pris des mesures de protection complémentaires majeures dans le secteur du catering. Celles-ci font déjà l'objet d'une communication visant à sensibiliser la population.</li> </ul> <p>Ces mesures ont pour but de contrôler la situation épidémiologique.</p>	
<p><b>4. Surveillance and detection</b></p>		
<p>4.1</p>		
<p><b>5. Health care</b></p>		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
5.1		
<b>6. Stocks and shortages</b>		
6.1		
<b>7. Communication</b>		
7.1		
<b>8. International</b>		
8.1.		
<b>9. Date next meeting / agenda (approval)</b>		<p>Behoudens urgente gevallen, zal de volgende RMG-vergadering doorgaan op donderdag 07/10/2021 van 16u tot 18u.</p> <hr/> <p>Sauf urgence, la prochaine réunion aura lieu le jeudi 07/10/2021 de 16h à 18h.</p>
<b>10. AOB</b>		
10.1. clarification of the existing rules for youth camps	<p>Aucune modification des règles existantes n'est prévue.</p> <p>En cours de réunion, il apparaît que pour certains membres du RMG, les règles actuelles restent confuses.</p> <p>Une consultation en petit comité se tiendra afin de clarifier ces règles. Les membres sont invités à communiquer une personne de contact à cette fin au secrétariat du RMG.</p>	<p>Een overleg in kleine groep zal plaatsvinden ter verduidelijking van de regels. De leden worden uitgenodigd om een contactpersoon hiervoor aan het RMG secretariaat mee te delen.</p> <p>Une consultation en petit comité aura lieu pour clarifier les règles. Les membres sont invités à</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
		communiquer une personne de contact à cette fin au secrétariat du RMG.
10.2. documents on measures and cooperation applicable after the federal phase	Il a été demandé au RMG de rendre un feed-back sur deux documents dans le cadre de la fin de la phase fédérale et le début de la phase de relance. Le secrétariat du RMG transmettra ces documents aux membres. Les membres ont jusqu'au lundi 04/10/2021, 10 h, pour envoyer leurs commentaires au secrétariat du RMG.	Beide documenten worden aan de leden doorgestuurd. Indien de leden dit wensen kunnen ze hun feedback aan het RMG secretariaat bezorgen voor maandag 04/10/2021, 10h.  Les deux documents seront transmis aux membres. Si les membres le souhaitent, ils peuvent envoyer leurs commentaires au secrétariat du RMG avant le lundi 04/10/2021, 10h.
10.3. reporting of figures of residential care centres	Les informations relatives aux MR(S) sont déjà renseignées dans le rapport hebdomadaire et dans le dashboard sur le site web de Sciensano. La situation dans les MR(S) connaît peu de changement. Sciensano va cesser de faire séparément rapport sur une base mensuelle. Un rapport sera rédigé si la situation vient à changer.	
10.4. co <sup>2</sup> meters in school environment	Bruxelles informe que les normes actuelles en matière de ventilation dans les écoles sont difficiles à mettre en pratique.  Les normes de ventilation dans les écoles sont à l'agenda de la réunion préparatoire du lundi 04/10/2021 et de la CIM prévue le mercredi 06/10/2021.  Le secrétariat du RMG assurera le suivi des questions restantes des membres après ces réunions et ces questions pourront par la suite être discutées au RMG si nécessaire.	
10.5. Administration	Le secrétariat du RMG vérifiera si, dans le futur, les documents envoyés par mail pourront aussi être rassemblés sur un site Sharepoint accessible aux membres.	



## Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
<b>Alen</b>	<b>Victor (RMG Support)</b>	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
<b>Borms</b>	<b>Maurien</b>	FOD Volksgezondheid	maurien.borms@health.fgov.be
Bouton	Brigitte	AViQ	brigitte.bouton@aviq.be
<b>Callens</b>	<b>Michiel</b>	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
<b>Corman</b>	<b>Karin</b>	Communauté Germanophone	karin.cormann@dgov.be
<b>Detaille</b>	<b>Emilie</b>	Cabinet Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
<b>Gijs</b>	<b>Geert</b>	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
<b>Haulotte</b>	<b>Delphine</b>	FWB	delphine.Haulotte@gov.cfwb.be
<b>Hitabatuma</b>	<b>Vincent</b>	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
<b>Henry</b>	<b>Anne-Claire</b>	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
<b>Husden</b>	<b>Yolande</b>	Cabinet Morreale	yolande.husden@gov.wallonie.be
<b>Lokietek</b>	<b>Sophie</b>	AViQ	sophie.lokietek@aviq.be
<b>Martens</b>	<b>Tina</b>	Brussels	tmartens@gov.brussels
<b>Moulart</b>	<b>Jean</b>	Brussels	jmoulart@gov.brussels
<b>De Ridder</b>	<b>Ri</b>	Cabinet Vandenbroucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
<b>van de Konijnenburg</b>	<b>Cecile</b>	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
<b>Van Gucht</b>	<b>Steven</b>	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
<b>Verbeken</b>	<b>Bert</b>	FOD Volksgezondheid	bert.verbeken@health.fgov.be
<b>Lernout</b>	<b>Tinne</b>	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be

<b>Wildemeersch</b>	<b>Dirk</b>	Vlaanderen	dirk.wildemeersch@vlaanderen.be
<b>Doms</b>	<b>Kurt</b>		
<b>Gilson</b>	<b>Thomas</b>	Cabinet Desir (onderwijs)	Thomas.GILSON@gov.cfwb.be
<b>Diericx</b>	<b>Manu</b>	Kabinet Weyts (onderwijs)	manu.diericx@vlaanderen.be